



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue par visioconférence le mercredi 24 mars 2021, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la municipalité de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le maire de la ville d'Hudson, Jamie Nicholls, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, le maire de la ville de L'Île-Cadioux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Pierre Lalonde, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Réjean Fournier, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Denis Ranger, le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beaupré, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Philip Lapalme.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Sébastien Legros, agent de soutien au développement social et madame Linda Laplante, secrétaire de direction.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que conformément aux directives du gouvernement concernant les séances du conseil (ordinaire ou extraordinaire), les séances du CA et du conseil de la MRC sont tenues sans la présence du public, enregistrées et diffusées sur le site web de la MRC dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio.

**21-03-24-01** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

**d'ouvrir** la séance à 19 h 30.

**Proposition adoptée.**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**21-03-24-02** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Réjean Fournier** et résolu

**d'adopter** l'ordre du jour **en ajoutant** les points suivants : 6.2.11.1 « Report de la tenue des ventes d'immeubles pour non-paiement de taxes », 6.2.11.2 « Avis de motion du règlement sur la tarification et les modalités de ventes », 6.2.15 « Signature de l'avenant - Entente Alliance pour la solidarité de la Montérégie 2018-2023 : autorisation », **en déplaçant** le point 13.2 « Développement social » et suivants, sous le point 4 (pour présentation de M. Sébastien Legros, agent de développement social) et **en retirant** le point 13.2.5 : « Fonds régions et ruralité Volet 2 - Mise en oeuvre 2021 – Priorités d'intervention régionale et Politiques de soutien : adoption ».

**Proposition adoptée.**

Monsieur Robert Grimaudo, maire de la ville de Saint-Lazare prend son siège à 19 h 52 et accepte les ajouts et le retrait des points à l'ordre du jour.

**3. PROCÈS-VERBAUX****3.1 SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

SUJETS TRAITÉS -	POSITIONNEMENT	N° DE RÉSOLUTION	SUIVI
Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de reprendre la responsabilité de la prise d'eau de la rivière Rouge à Coteau-du-Lac	Demande au MTQ de reprendre la responsabilité	20-09-16-17	Transmission effectuée. En attente de réponse. Discussions avec un sous-ministre du MTQ en début mars 2021. En attente de réponse écrite du MTQ.
Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour une utilisation à une fin autre qu'agricole - caserne incendie - lot 2 069 699	Demande d'autorisation	20-10-21-11	La CPTAQ a transmis une orientation préliminaire à la MRC le 17 février 2021 d'autoriser à des fins autres qu'agricole une caserne incendie. On attend la décision finale.
Demande de dispense ministérielle pour signer un contrat de gré à gré avec Tricentris	Demande de dispense ministérielle	20-10-21-26	Transmission effectuée. En attente de réponse.
Rétrocession du lot 4 803 508 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la ville de Coteau-du-Lac	Autorisation de procéder	21-01-27-21	Complétée
Transmission du projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie au ministre de la Sécurité publique : autorisation	Autorisation de transmission au MSP une fois le dossier complété	20-11-25-34	Nous avons reçu les résolutions de toutes les municipalités et allons transmettre le schéma pour attestation du ministre.
Demande d'autorisation ministérielle ou d'autorisation générale au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour plusieurs cours d'eau	Autorisation de transmission de la demande	21-01-27-15	Transmission effectuée. Tous les dossiers ont été analysés par 4 analystes du ministère. La MRC travaille sur le suivi des demandes d'information du ministère.
Demande au gouvernement fédéral et provincial de financer et d'accélérer les projets de branchement à internet haute vitesse		21-02-24-14	Réception d'un accusé de réception du bureau du premier ministre et de la FQM
Lettre pour la reconnaissance de sites géologiques d'exception	Transmission de la lettre au gouvernement pour demander son intervention	21-02-24-10	Réception d'un accusé de réception de l'UMQ Suivi du Cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.
Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 1 – demande d'aide financière dans le cadre du plan métropolitain de développement économique	Appui à la demande conjointe avec la MRC de Marguerite d'Youville	21-02-24-39	Transmission de la demande à la MRC de Marguerite d'Youville, qui porte le dossier. En attente de suivi.

**3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2021 : ADOPTION**

**21-03-24-03** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

**d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 24 février 2021 tel que présenté.

**Proposition adoptée.**



#### 4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

##### 4.1 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

##### 4.1.1 FONDS D'AIDE ET DE RELANCE COVID-19 - CONFIRMATION DES SUBVENTIONS OCTROYÉES À PARTIR DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 2 - 2020 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la création et l'adoption par la résolution 20-03-25-05 du Fonds d'aide et de relance COVID-19 à la séance du conseil du 25 mars 2020;

CONSIDÉRANT la décision de nommer le préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, monsieur Patrick Bousez, le président de Développement Vaudreuil-Soulanges, monsieur Guy Pilon, la directrice générale de Développement Vaudreuil-Soulanges, madame Joanne Brunet et le directeur général de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, monsieur Guy-Lin Beaudoin, membres du Comité de gestion dudit fonds à charge pour eux d'établir des règles souples de dégrèvement de fonds et de faire une reddition de comptes au Conseil de la MRC mensuellement;

CONSIDÉRANT QU'en date du 24 mars 2021, le comité de gestion a autorisé l'octroi d'aides financières totalisant 202 393 \$ pour des projets répondant aux besoins urgents des organismes communautaires du territoire dans le contexte de la pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT la possibilité de financer ces aides financières à partir de l'Entente Fonds Régions et ruralité (FRR) – volet 2 – 2020-2021 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAHM);

CONSIDÉRANT la conformité des projets selon les conditions de financement établies par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer la qualité de vie des milieux;

POUR CES MOTIFS,

**21-03-24-04** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**d'approuver** les projets aux fins de subvention à l'Entente Fonds Régions et ruralité (FRR) – 2020-2021 selon les montants indiqués au tableau ci-après;

<b>Demandeur</b>	<b>Titre du projet</b>	<b>Montant octroyé</b>
Corporation de développement communautaire de Vaudreuil-Soulanges	Mise en place d'un système d'échange de main-d'œuvre salariée	2 000 \$
Centre d'action bénévole L'Actuel	Soutien aux services aux personnes et aux activités de recyclage de vêtements usagés	80 029 \$
Centre d'action bénévole Soulanges	Soutien aux services aux personnes	15 000 \$
La Source d'entraide	Soutien aux activités de recyclage de vêtements usagés	7 500 \$
Le Café de la débrouille	Soutien aux activités d'aide alimentaire	8 175 \$
Centre communautaire des aînés de Soulanges	Soutien aux activités de popote roulante	4 000 \$
OVPAC	Soutien au projet de relance des activités de transport médical	5 000 \$
L'Aiguillage	Soutien aux services aux personnes	2 000 \$
Hébergement La Passerelle	Soutien aux services d'hébergement	3 000 \$



Maison de la famille Vaudreuil-Soulanges	Soutien aux services aux personnes	9 300 \$
Le Zèbre rouge	Aménagement des locaux de l'organisme	1 000 \$
Répît le Zéphyr	Soutien aux services aux personnes	8 555 \$
L'Association de fibromyalgie et du syndrome de fatigue chronique de Vaudreuil-Soulanges	Aménagement des locaux de l'organisme	6 600 \$
Centre prénatal et jeunes familles	Préparation et mise en œuvre de plan de relance des services	30 000 \$
SPCA Ouest-de-l'Île	Adaptation des services	10 000 \$
MRC Vaudreuil-Soulanges	Achat de matériel et d'équipements sanitaires pour les organismes communautaires et achat d'une station intégrée de gestion des mesures sanitaires pour les employés de la MRC	10 234 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>202 393 \$</b>

**Proposition adoptée.**

#### **4.1.2 PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (PADTC) 2021 : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la disponibilité d'une aide financière gouvernementale destinée aux MRC pouvant atteindre 375 000 \$ par année pour soutenir l'organisation et l'exploitation du transport collectif régional dans le cadre du volet 2 du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) du ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT l'exploitation prévue en 2020 du service de taxibus Soulanges desservant les municipalités de Coteau-du-Lac, Les Coteaux et Saint-Zotique par la Société de transport de Salaberry-de-Valleyfield (STSV);

CONSIDÉRANT que le service prévoit générer 6379 déplacements en 2021 et que le PADTC prévoit une aide financière d'un maximum de 125 000 \$ lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 5 000 et 10 000 déplacements;

CONSIDÉRANT le budget d'exploitation de taxibus Soulanges en 2021, soit :

<b>Revenus</b>	<b>Dépenses</b>
Contribution des municipalités desservies : 8 858 \$	Exploitation du service : 116 155 \$
Contribution des usagers : 40 982 \$	Frais administratifs : 27 110 \$
Aide financière du MTQ : 96 747 \$	Promotion : 3 322 \$
<b>Total : 146 587 \$</b>	<b>Total : 146 587 \$</b>

CONSIDÉRANT que le budget d'exploitation proposé respecte les conditions de financement du PADTC qui finance un maximum de 66 % des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT que le plan de développement du transport collectif détaillant le service de taxibus Soulanges sera déposé avec la demande de financement au MTQ;

POUR CES MOTIFS,

**21-03-24-05** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Réjean Fournier** et résolu



**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à **déposer** une demande de financement d'un montant maximum de 125 000 \$ dans le cadre du volet 2 du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) du ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de financer l'organisation et l'exploitation du service de taxibus Soulanges, tel que détaillé dans son plan de développement du transport collectif et signer les documents requis à la demande.

**Proposition adoptée.**

#### **4.1.3 PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (PADTC) 2020 - REDDITION DE COMPTES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière de la MRC, résolution numéro 20-02-26-05, a été adressée au ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) afin de financer les opérations du service de taxibus Soulanges dans les municipalités de Coteau-du-Lac, Les Coteaux et Saint-Zotique pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT la confirmation du MTQ de l'octroi d'une aide financière d'un maximum de 125 000 \$ pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT la demande du MTQ à la MRC de confirmer les dépenses réalisées et l'achalandage du service pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que le formulaire V-3078 présente le bilan financier ainsi que l'achalandage compilé par la Société de transport de Salaberry-de-Valleyfield (STSV) pour le circuit de taxibus Soulanges pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que le service de taxibus Soulanges a généré un achalandage de 5 587 déplacements en 2020;

CONSIDÉRANT que les sommes reçues du MTQ seront versées aux trois municipalités clientes, au prorata du nombre de déplacements réalisés par leurs citoyennes et citoyens en 2020;

POUR CES MOTIFS,

**21-03-24-06** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Lalonde** et résolu  
**de confirmer** les données figurant au formulaire V-3078 et **de transmettre** ledit formulaire au MTQ afin de compléter la reddition de comptes.

**Proposition adoptée.**

#### **4.1.4 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ — VOLET 2 – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2020 : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'entente au montant de 1 388 178 \$ conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relative au Fonds régions et ruralité (FRR) — volet 2 pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT le respect par la MRC de Vaudreuil-Soulanges des règles et des modalités d'attribution de l'aide par le MAMH pour la mise en œuvre du FRR à la suite de l'adoption des Priorités d'intervention, de la « Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration de la qualité de vie des milieux » et de la « Politique de soutien aux entreprises »;

CONSIDÉRANT le devoir de la MRC de rédiger à l'intention de ses municipalités et de ses citoyens un rapport annuel d'activités faisant état des informations exigées dans le cadre du protocole d'entente FRR;

CONSIDÉRANT l'obligation de la MRC de le transmettre au MAMH aux fins d'évaluation de son programme;



POUR CES MOTIFS,

**21-03-24-07** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Andrée Brosseau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'adopter le *Rapport annuel d'activités 2020* et la liste des engagements du FRR, de le rendre disponible sur le site internet de la MRC et de le transmettre au MAMH.

**Proposition adoptée.**

**5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC**

**5.1 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE LA FIBRE OPTIQUE DU 22 FÉVRIER 2021 : DÉPÔT**

Monsieur Yvon Bériault, président du comité de la fibre optique, procède au dépôt du document.

**5.2 COMPTE RENDU DU COMITÉ DES BÂTIMENTS DU 5 MARS 2021 : DÉPÔT**

Madame Danie Deschênes, présidente du comité des bâtiments, procède au dépôt du document.

**5.3 COMPTE RENDU DE LA TABLE DE L'EAU DU 11 MARS 2021 : DÉPÔT**

Monsieur Yvon Bériault, président de la table de l'eau, procède au dépôt du document.

**5.4 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 15 MARS 2021 : DÉPÔT**

Madame Danie Deschênes, présidente du comité de sécurité publique procède au dépôt du document.

**5.5 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DU 16 MARS 2021 : DÉPÔT**

Monsieur Daniel Beaupré, président du comité de la cour municipale régionale, procède au dépôt du document.

**5.6 COMPTE RENDU DE LA TABLE RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU 16 MARS 2021 : DÉPÔT**

Monsieur Jean-Yves Poirier, président de la table régionale d'aménagement, procède au dépôt du document.

**5.7 COMPTES RENDUS DE LA TABLE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (TI) DU 19 JANVIER, 4 FÉVRIER ET 12 MARS 2021 : DÉPÔT**

Monsieur Pierre Lalonde, président de la table des technologies de l'information, procède au dépôt du document.

**6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**6.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

**21-03-24-08** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu



**d'adopter** la liste MRC 21-03-24;

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 21-03-24, le tout en fonction du budget adopté ».

  
Guy-Lin Beaudoin

**Proposition adoptée.**

## 6.2 GREFFE ET LÉGISLATION

### 6.2.1 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 246 - MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS 2021 DES DÉPENSES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS : DÉPÔT

CONSIDÉRANT QU'après vérification des documents comptables, nous avons constaté des omissions dans le Règlement numéro 246 qui avait été adopté par la résolution 21-01-27-08;

CONSIDÉRANT QUE le libellé de ce règlement apparaissait aussi au point 6.1.2 du procès-verbal de la séance du conseil du 27 janvier 2021;

POUR CES MOTIFS,

**21-03-24-09** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

**d'entériner** les modifications suivantes apportées au Règlement numéro 246 et au procès-verbal de la séance du conseil du 27 janvier 2021.

PARTIE 7 / 2.19 Angers des parcs

*Ajout de « Les Cèdres »*

La quote-part pour le programme Angers des parcs est déterminée selon le coût réel de la facture émise par l'organisme en fonction de leur richesse foncière uniformisée 2020 pour toutes les municipalités de la MRC, sauf pour les villes de L'Île-Cadioux, Saint-Lazare et les municipalités de **Les Cèdres**, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe, Saint-Télesphore, Hudson et Saint-Zotique.

PARTIE 10 / 2.22 Service 211

*Rature de « L'Île-Cadioux »*

La quote-part pour le service 211 est déterminée à cent pour cent (100 %) selon la population 2020, pour les villes de Coteau-du-Lac, ~~L'Île-Cadioux~~, Rigaud, et les municipalités des Coteaux, Pointe-Fortune, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique et Très-Saint-Rédempteur.

PARTIE 16 / 2.28 Cadets de la Sûreté du Québec

*Ajout de « Les Cèdres, Sainte-Justine-de-Newton »*

La quote-part relative aux cadets de la Sûreté du Québec est imposée à chacune des municipalités en fonction de leur richesse foncière uniformisée 2020, sauf pour les villes de L'Île-Cadioux, Vaudreuil-Dorion et les municipalités de **Les Cèdres, Sainte-Justine-de-Newton**, Sainte-Marthe et Saint-Zotique.



DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an deux mille vingt et un (2021).

\_\_\_\_\_  
GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**Proposition adoptée.**

**6.2.2 RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE - AVIS D'OPPOSITION À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES CONCERNANT LE MODE DE DISTRIBUTION DES TROP-PERÇUS 2020 DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**6.2.3 VILLE DE VAUDREUIL-DORION C. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES - DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE EN POURVOI EN CONTRÔLE JUDICIAIRE**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document et fait part du calendrier de la cause.

**6.2.4 ADOPTION DU RMH 330-2021 – STATIONNEMENT : DÉPÔT**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

**6.2.5 RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX - AVIS À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE CONCERNANT LE PROJET D'ANNEXION DU LOT 1 689 252 DU CADASTRE DU QUÉBEC SITUÉ AU 286, CERCLE PERRIER ET L'ACQUISITION EXTRATERRITORIALE DE CET IMMEUBLE : DÉPÔT**

Madame Denise Godin-Dostie, mairesse de la municipalité des Coteaux procède au dépôt du document.

**6.2.6 PROJET DE LOI 85 - LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) PRÉSENTE SON MÉMOIRE EN COMMISSION PARLEMENTAIRE : DÉPÔT**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

**6.2.7 RÉSOLUTION DE LA MRC D'ARGENTEUIL - PROLONGATION DE L'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) RELATIVE À LA CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**6.2.8 LETTRE DE REMERCIEMENT DE GALILEO - PARTENARIAT TERRITORIAL MONTÉRÉGIE-OUEST - CALQ : DÉPÔT**

Monsieur Jean-Yves Poirier, président du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges, procède au dépôt du document.

**6.2.9 RÉSOLUTION D'APPUI DE LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE - RECONNAISSANCE DE DEUX SITES GÉOLOGIQUES EXCEPTIONNELS PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.





**6.2.10 DEMANDE D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION POUR LE MAINTIEN DE LA CONFORMITÉ À LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE : DÉPÔT**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

**6.2.11 NOUVELLES DIRECTIVES POUR LA TENUE DES VENTES D'IMMEUBLES POUR NON PAIEMENT DE TAXES**

**6.2.11.1 REPORT DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES : POSITIONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE, conformément au *Code municipal du Québec* (articles 1022 à 1060 inclusivement), la MRC de Vaudreuil-Soulanges agit aux fins de percevoir, aux bénéfices de 19 de ses municipalités locales, les taxes municipales et scolaires impayées des contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes a toujours lieu le deuxième jeudi du mois d'avril de l'année en cours;

CONSIDÉRANT QUE la vente pour non-paiement de taxes est prévue le 8 avril 2021 et qu'en raison des circonstances exceptionnelles liées au COVID-19;

POUR CES MOTIFS,

**21-03-24-10** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Lalonde** et résolu

**de reporter** la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes au 14 juin 2021;

**que** le directeur général de la MRC **donne** un nouvel avis public de la vente pour le 14 juin 2021.

**Proposition adoptée.**

**6.2.11.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION ET LES MODALITÉS DE VENTES**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, mentionne qu'un projet de règlement sera déposé au conseil du 21 avril 2021 et que le règlement sera déposé pour adoption au conseil du 19 mai 2021.

L'avis de motion est donné par monsieur Yvon Bériault, maire de la municipalité de Saint-Télesphore.

**6.2.12 REDDITION DE COMPTES POUR L'AIDE FINANCIÈRE LIÉE À LA LÉGALISATION DU CANNABIS : INFORMATION**

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt du document.

**6.2.13 PROCÉDURE DE DESTITUTION – APPLICATION S'IL Y A LIEU**

Ce point a été retiré.

**6.2.14 ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document



## 6.2.15 SIGNATURE DE L'AVENANT - ENTENTE ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ DE LA MONTÉRÉGIE 2018-2023 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre des Alliances pour la Solidarité 2018-2023 conclue le 30 octobre 2018 entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MEES) et la Table de Concertation des Préfets de la Montérégie (TCPM);

CONSIDÉRANT QUE le MEES propose à la TCPM la signature d'un avenant modifiant l'article 3 de l'entente et ayant pour conséquence une augmentation de 266 295,46\$ de l'enveloppe du FQIS visant la poursuite de la mobilisation et la réalisation de projets visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

POUR CES MOTIFS,

**21-03-24-11** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Lalonde** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à signer l'avenant à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la Solidarité 2018-2023.

**Proposition adoptée.**

## 6.3 BÂTIMENTS

### 6.3.1 MANDATS POUR L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS ET L'ÉLABORATION D'APPELS D'OFFRES POUR LES TRAVAUX PRÉVUS POUR LE BÂTIMENT DU 12 RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE À SAINT-POLYCARPE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC est propriétaire du bâtiment sis au 12, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Polycarpe et doit y réaliser des travaux de rénovation préalablement au déménagement du Centre d'archives Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les coûts initiaux estimés dans le contexte où il y avait deux occupants dans le bâtiment sont trop élevés vu les normes en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE Desjardins a accepté la relocalisation de son guichet à l'extérieur du bâtiment dans un conteneur qui sera situé à côté de la bibliothèque (entente signée en février 2021);

CONSIDÉRANT la résolution 21-02-24-12 autorisant l'achat du conteneur pour la relocalisation du guichet Desjardins.

CONSIDÉRANT QU'une seule série de plans et devis peut être réalisée avec un seul appel d'offres pour lequel un entrepreneur général soumettrait dans sa soumission deux prix ventilés pour des travaux en deux lots, soit une phase 1 (mise à niveau électromécanique du propriétaire), et une phase 2 (améliorations locatives du locataire) à être effectuée par le Centre d'archives avec la subvention FRR volet 1;

CONSIDÉRANT les estimés des coûts de *Dimension 3 Architecture+Design* et autres professionnels au dossier du 8 février et du 8 mars 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du 19 mars 2021 des membres du comité des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au fonds de roulement de la MRC;

POUR CES MOTIFS,

**21-03-24-12** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Réjean Fournier** et résolu



**d'autoriser** la MRC à octroyer un mandat à *Dimension 3 Architecture+Design*, à *Shellex* et à *Struxar* pour élaborer conjointement les plans et devis requis pour aller en appels d'offres pour les travaux de mise à niveau du propriétaire en électromécanique et pour les travaux d'améliorations locatives pour le Centre d'archives Vaudreuil-Soulanges pour un montant de 71 040 \$ avant taxes selon les estimés budgétaires du 8 février et du 8 mars 2021 de ces professionnels.

**Proposition adoptée.**

**7. COMMUNICATION**

**7.1 CAMPAGNES DE PROMOTION ET DE SENSIBILISATION RÉCURRENTES ENTOURANT LES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET LE RÉSEAU DES ÉCOCENTRES DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT l'importance d'informer, de sensibiliser et d'éduquer la population par rapport au tri des matières résiduelles afin d'en détourner une plus grande quantité de l'enfouissement;

CONSIDÉRANT que la MRC se doit d'encourager les médias locaux qui en font la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation de la table des communications;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires 02 450 00 349 et 02 454 00 349;

POUR CES MOTIFS,

**21-03-24-13** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

**d'autoriser** les campagnes de promotion et de sensibilisation récurrentes entourant les matières résiduelles et le Réseau des écocentres de Vaudreuil-Soulanges au montant de total de 50 490 \$ (36 210 \$ 02-450-00-349 et 14 280 \$ 02-454-00-349), incluant les taxes.

**Proposition adoptée.**

**8. RESSOURCES HUMAINES**

Aucun sujet traité.

**9. SÉCURITÉ**

**9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet traité.

**9.2 SÉCURITÉ INCENDIE**

**9.2.1 NON-ADHÉSION DE LA VILLE DE L'ÎLE-CADIEUX AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE : DÉPÔT**

Monsieur Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt, procède au dépôt du document.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, demande à Monsieur Daniel Martel, maire de la ville de L'Île-Cadieux, s'il est toujours en accord avec l'adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie malgré le retrait de sa Ville.



## 9.2.2 TRANSMISSION DU PROJET DE SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE AU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE: AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie est révisé conformément à l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q.,c. S-3.4);

CONSIDÉRANT QUE le projet de schéma révisé a été présenté en consultation publique du 28 octobre au 11 novembre 2020 par écrit via le site Internet de la MRC, conformément à l'article 18 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q.,c. S-3.4) et au décret du ministre de la Santé et des Services sociaux dans l'arrêté 2020-074;

CONSIDÉRANT QUE la commission sur la consultation publique de la MRC du projet de schéma révisé de la MRC recommande la transmission du projet de schéma révisé au ministre de la Sécurité publique afin d'obtenir une attestation de conformité conformément à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q.,c. S-3.4);

CONSIDÉRANT QUE les plans de mise en œuvre adoptés et intégrés au projet de schéma révisé précisent les actions projetées en lien avec les objectifs arrêtés de la MRC et celles des orientations ministérielles abordées dans le schéma conformément aux articles 10, 15 et 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q. c. S-3.4);

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées au projet de schéma révisé par la MRC en accord avec les recommandations du ministère de la Sécurité publique afin d'assurer que le document soit conforme aux attentes gouvernementales.

POUR CES MOTIFS,

**21-03-24-14** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

**d'autoriser** la transmission du projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au ministre de la Sécurité publique accompagné du rapport portant sur la consultation publique, de l'indication des coûts approximatifs des diverses mesures et des plans de mise en œuvre adoptés par chacune des 22 municipalités de la MRC.

**Proposition adoptée.**

## 9.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

## 10. COUR MUNICIPALE

### 10.1 COUR MUNICIPALE RÉGIONALE - REVENUS DU BUREAU DES INFRACTIONS (BIA) : RECOMMANDATION

CONSIDÉRANT les revenus du Bureau des infractions et amendes pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de la cour municipale régionale;

POUR CES MOTIFS,

**21-03-24-15** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

**d'attribuer** 100 000 \$ des revenus du Bureau des infractions et amendes au Fonds des politiques et **de distribuer** l'excédent des revenus du Bureau des infractions et amendes en ristourne aux municipalités.

**Proposition adoptée.**

## 11. ENVIRONNEMENT

### 11.1 COURS D'EAU

#### 11.1.1 SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR POURSUIVRE LES DÉMARCHES DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT SUR LE TRIBUTAIRE NATUREL DU COURS D'EAU PAIEMENT À VAUDREUIL-DORION : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT les articles 103 à 106 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée en janvier 2020 au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour réaliser des travaux d'entretien et d'aménagement sur le tributaire naturel du cours d'eau Paiement à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE la firme Génipur a réalisé les plans et documents d'information de la demande de certificat d'autorisation déposée au MELCC;

CONSIDÉRANT QUE la firme doit répondre aux questions du MELCC, préparer le devis et assurer la surveillance pour poursuivre les démarches afin de réaliser les travaux sur le tributaire naturel du cours d'eau Paiement à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires sont disponibles au poste budgétaire 02 460 00 419;

POUR CES MOTIFS,

**21-03-24-16** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**d'octroyer** un mandat à la firme Génipur afin de répondre aux questions du MELCC, afin de réaliser les plans et devis en vue de l'appel d'offres et afin de réaliser la surveillance des travaux, au montant maximal de 8 623,13 \$, incluant les taxes applicables.

Tributaire cours d'eau Paiement à Vaudreuil-Dorion



**Proposition adoptée.**



## 11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

### 11.2.1 DEMANDE AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES D'AJOUTER UN AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 65 POUR PORTER À 7 ANS LE DÉLAI POUR L'ADOPTION D'UN PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) RÉVISÉ : DÉPÔT

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), toute municipalité régionale doit élaborer et maintenir en vigueur un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 53.23 de la LQE, le PGMR doit être révisé tous les 7 ans par le conseil de la MRC, et qu'à cette fin, un projet de plan révisé doit être adopté par résolution au plus tard à la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du PGMR;

CONSIDÉRANT QUE le contexte actuel de la pandémie, lié à la tenue d'élections municipales en 2021, complique la tenue de consultations publiques sur cet enjeu et l'adoption d'un plan révisé par les conseils des MRC;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a lancé une réforme majeure de la collecte sélective à travers le projet de loi 65, réforme qui modifiera profondément les pratiques en ce domaine au cours des 5 prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale étudie présentement le projet de loi 65 et qu'il est possible d'y introduire un amendement;

POUR CES MOTIFS,

**21-03-24-17** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**d'appuyer** la résolution de la FQM et **de demander** au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'inclure au projet de loi 65 actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale, un amendement afin de modifier l'article 53.23 de la LQE pour porter à 7 ans le délai pour l'adoption d'un projet de PGMR révisé ainsi que la durée des plans de gestion.

**Proposition adoptée.**

### 11.2.2 MÉMOIRE DE LA COURONNE SUD PORTANT SUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à l'automne 2020 à la Commission de l'environnement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) portant sur l'élimination des résidus ultimes;

CONSIDÉRANT que la Commission de l'environnement a lancé une consultation ciblée auprès des municipalités, MRC et d'autres acteurs concernés;

CONSIDÉRANT que ce mandat s'inscrit dans un cadre de travail plus large visant à préparer les travaux de la CMM pour l'élaboration d'un projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024 2031;

CONSIDÉRANT que la Table des préfets et élus de la Couronne Sud a rédigé un mémoire en réponse au mandat de la Commission de l'environnement, ce mémoire étant le résultat d'un travail concerté avec l'ensemble des six MRC de la Couronne Sud;

POUR CES MOTIFS,

**21-03-24-18** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Philip Lapalme**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Réjean Fournier** et résolu



**d'appuyer** le mémoire préparé par la Couronne Sud portant sur l'élimination des matières résiduelles;

**de transmettre** copie de la présente résolution à la CMM, à l'adresse de consultations [environnement@cmm.qc.ca](mailto:environnement@cmm.qc.ca)

**Proposition adoptée.**

### 11.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

#### 11.4 ÉCOCENTRES

##### 11.4.1 APPEL D'OFFRES PUBLIC - ACHAT D'UNE PELLE HYDRAULIQUE POUR LA COMPACTION À L'ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les résultats du projet pilote de compaction réalisé à l'automne 2020 à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion ont démontré l'efficacité, les bénéfices et la pertinence de la compaction dans les conteneurs, en diminuant du tiers le nombre de transports et réduisant ainsi les coûts de transport;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil de la MRC 21-02-24-28 qui autorise l'octroi d'un contrat de location d'une pelle hydraulique à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion pour une durée maximale d'un an s'échelonnant du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'une pelle hydraulique est plus avantageuse sur le long terme que la location;

CONSIDÉRANT les articles 935 et suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges (SGMRVS) lors de la rencontre tenue le 11 février 2021;

POUR CES MOTIFS,

**21-03-24-19** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière de la MRC à **procéder** à un appel d'offres public pour l'achat d'une pelle hydraulique pour la compaction à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion.

**Proposition adoptée.**

##### 11.4.2 FINANCEMENT DE L'ACHAT D'UNE PELLE HYDRAULIQUE POUR LA COMPACTION À L'ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution du conseil de la MRC 21-03-24-19 qui autorise à procéder à un appel d'offres public pour l'achat d'une pelle hydraulique pour la compaction de la matière à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges lors de la rencontre tenue le 11 février 2021;

POUR CES MOTIFS,



21-03-24-20

IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière **à utiliser** le fonds de roulement pour procéder à l'acquisition d'une pelle hydraulique à charge de rembourser ledit fonds sur une période de 5 (cinq) ans.

**Proposition adoptée.**

## 12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### 12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

#### 12.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

##### 12.1.1.1 MUNICIPALITÉ DE POINTE-FORTUNE – RÈGLEMENTS NUMÉRO 274-6 ET 276-13

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 274-6 a pour objet de modifier le Règlement du plan d'urbanisme numéro 274 afin d'assurer la concordance au Règlement numéro 167-20 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 276-13 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 276 afin d'assurer la concordance au Règlement numéro 167-20 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 276-6 et 276-13 de la municipalité de Pointe-Fortune indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

21-03-24-21 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Bélanger**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**que** le conseil **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé des règlements numéro 276-6 et 276-13 de la municipalité de Pointe-Fortune.

**Proposition adoptée.**

##### 12.1.1.2 VILLE DE VAUDREUIL-DORION – RÈGLEMENTS NUMÉRO 1273-12, 1275-292 ET 1275-294

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1273-12 a pour objet de modifier le Règlement de lotissement numéro 1273 afin d'établir, pour l'application de la cession pour fins de parcs, la valeur d'un terrain par un évaluateur agréé lors d'une opération cadastrale ayant pour effet de créer 2 lots industriels et plus ou 3 lots résidentiels et plus;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-292 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'abroger la marge de recul avant maximale exigée dans la zone H1-325 et d'abroger les usages C3 et C4 dans les grilles des usages et normes C2-708 et H5-755;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-294 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'établir, pour l'application de la cession pour fins de parcs, la valeur d'un terrain par un évaluateur agréé lors d'un projet de redéveloppement comportant 4 logements et plus;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 1273-12, 1275-292 et 1275-294 de la ville de Vaudreuil-Dorion





indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**21-03-24-22** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Bélanger**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**que** le conseil **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 1273-12, 1275-292 et 1275-294 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

**Proposition adoptée.**

### **12.1.1.3 DEMANDE D'AVIS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE – ALIÉNATION ET LOTISSEMENT D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 2 045 759 À DES FINS RÉSIDENTIELLES**

CONSIDÉRANT la demande d'avis de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) à la MRC pour le dossier numéro 430626 concernant la demande de la municipalité des Cèdres pour l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot numéro 2 045 759 à des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'avis de la CPTAQ du 24 février 2021 demande à la MRC l'obtention d'une recommandation par résolution du conseil concernant le dossier numéro 430626 relatif à la demande de la municipalité des Cèdres, et ce, en vertu de l'article 58.4 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA);

CONSIDÉRANT QUE la MRC dispose d'un délai maximal de quarante-cinq (45) jours pour formuler sa recommandation;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**21-03-24-23** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Bélanger**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**de donner** un avis favorable au dossier numéro 430626 quant à la demande de la municipalité des Cèdres pour l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot numéro 2 045 759 à des fins résidentielles.

**Proposition adoptée.**

## **12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**

### **12.2.1 DÉPÔT DE LA VERSION FINALE DU PROJET DE RÈGLEMENT DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT 3E GÉNÉRATION AVANT SON ADOPTION : ÉTAPES À VENIR**

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du document.

### **12.3 CONCOURS DE PROJET POUR L'AMÉNAGEMENT CULTUREL ET PAYSAGER DU PARC DU CANAL-DE-SOULANGES – CHOIX DES FINALISTES DE L'ÉTAPE 1 : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la tenue du concours de projet pour l'aménagement culturel et paysager du parc du Canal-de-Soulanges organisé dans le cadre de l'entente de développement culturel 2017-2020 entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications;



CONSIDÉRANT QUE la date limite pour le dépôt des propositions professionnelles pour l'étape 1 du concours était le 4 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE toutes les propositions professionnelles déposées sont conformes aux règles d'admissibilité du Règlement du concours;

CONSIDÉRANT QUE la tenue du jury du concours a eu lieu le 18 mars 2021 et que les propositions professionnelles déposées ont été étudiées et jugées selon la grille d'évaluation du Règlement du concours;

CONSIDÉRANT QUE les équipes suivantes ont été retenues par le jury comme étant les finalistes de l'étape 1 du concours :

- Équipe 180MN : BC2 Groupe Conseil;
- Équipe 235KM : Fahey et associés en collaboration avec Félix Dagenais;
- Équipe 703PA : Collectif Escargo en collaboration avec Geneviève Murray.

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) finalistes ont confirmé leur volonté à poursuivre le processus du concours de projet;

CONSIDÉRANT QUE les finalistes devront, à l'étape 2 du concours, bonifier les trois (3) lieux développés dans leur proposition professionnelle, en plus d'y ajouter deux (2) lieux additionnels;

CONSIDÉRANT QUE comme prévu au Règlement du concours, chaque finaliste recevra pour honoraires professionnels une somme de 20 000 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT l'entente 2017-2020 avec le ministère de la Culture et des Communications (l'objectif 4, action 3) qui prévoit la rémunération des finalistes du concours à des fins d'honoraires professionnels;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 610 05 419;

POUR CES MOTIFS,

**21-03-24-24** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Andrée Brosseau**  
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à **octroyer** un contrat à chacun des finalistes du concours de projet pour l'aménagement culturel et paysager du parc du Canal-de-Soulanges et à signer les documents afférents.

**d'autoriser** une dépense maximale de 60 000 \$ taxes incluses à des fins d'honoraires professionnels pour les trois (3) finalistes.

**Proposition adoptée.**

## **12.4 INFO TERRITOIRE**

### **12.4.1 PROJET « CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AUX ABORDS DES ÉCOLES PRIMAIRES » – PARTAGE DE DONNÉES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des enfants est une priorité;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Trois-Lacs (CSSTL) sollicite l'aide d'Info territoire pour avoir accès à des données de qualité et à jour;

CONSIDÉRANT QU'Info territoire possède l'information spatiale souhaitée, et ce, pour l'ensemble du territoire de la MRC;

POUR CES MOTIFS,



21-03-24-25

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Philip Lapalme** et résolu

**d'autoriser** le service Info territoire à extraire, pour chaque école primaire sous la responsabilité du CSSTL, des portions de l'orthophoto de 2020 afin que le centre puisse bénéficier d'une information spatiale adéquate pour son projet de sensibilisation cité plus haut. Le temps estimé pour répondre à cette demande est de 2 heures.

**Proposition adoptée.**

**12.4.2 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR UNE CAMPAGNE DE CARACTÉRISATION COMPRENANT LES JAUGEAGES, LES RELEVÉS DE NIVEAUX D'EAU PONCTUELS ET LA BATHYMÉTRIE DANS CERTAINS TRONÇONS DES SIX RIVIÈRES DU PROJET DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le projet de cartographie des zones inondables dans le cadre de l'entente intermunicipale entre les MRC d'Argenteuil, de Deux-Montagnes (municipalité Saint-Placide) et de Vaudreuil-Soulanges ainsi que l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE cette entente désigne la MRC de Vaudreuil-Soulanges comme gestionnaire de l'aide financière du MAMH;

CONSIDÉRANT QU'EN octobre 2020 la MRC de Vaudreuil-Soulanges a été informée par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) que la convention qui devait se terminer le 31 mars 2021 sera prolongée jusqu'à la signature d'une nouvelle convention;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle convention permettra au milieu municipal de cartographier les aléas d'inondation en fonction de la nouvelle méthodologie et du nouveau cadre normatif qui seront développés et qu'un montant additionnel de 8 M\$ sera disponible, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021, pour les huit signataires des conventions d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle enveloppe permettra, entre autres de :

- poursuivre et compléter les campagnes de relevés déjà prévues;
- affiner les modèles des aléas de crue relatifs aux inondations (modèles hydrologiques et hydrauliques, diagnostic hydrogéomorphologique, etc.).

CONSIDÉRANT les besoins en caractérisation de certains tronçons de cours d'eau nécessaires au calage et à la validation des modèles hydrodynamiques des six rivières (Delisle, Rouge, à la Raquette, du Nord, de l'Ouest et Dalesville) dans le cadre du projet de cartographie des zones inondables pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre 2021;

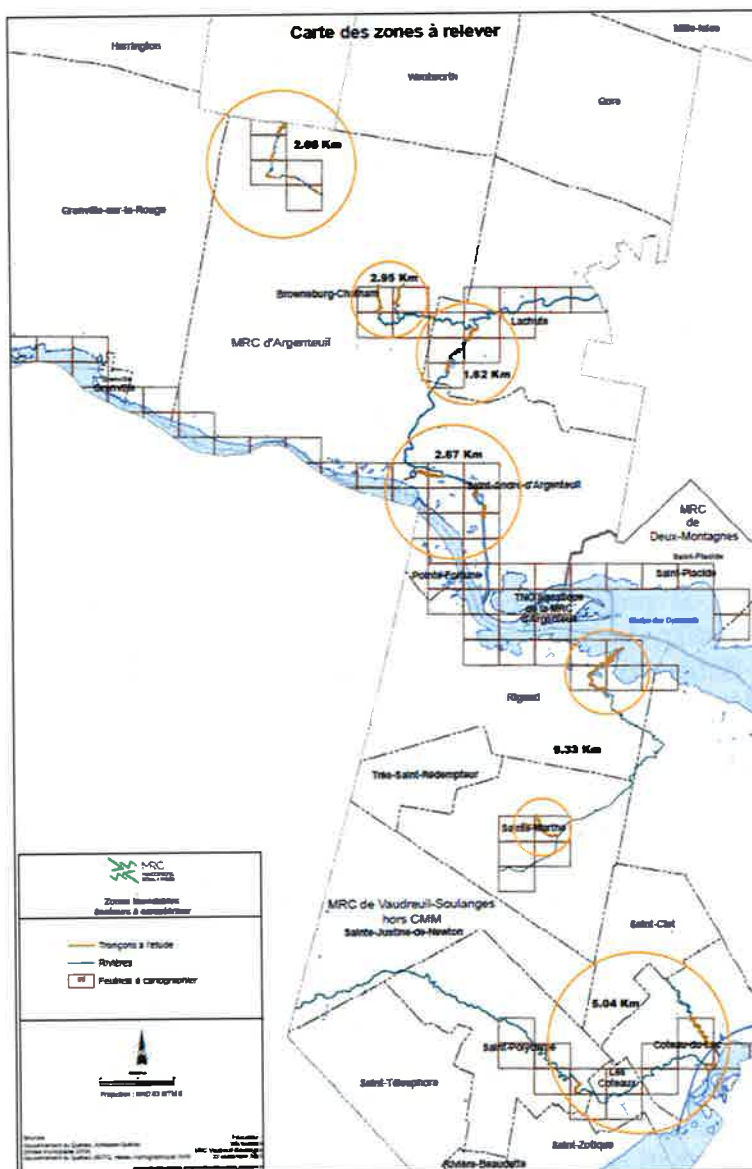
CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 690 01 729;

POUR CES MOTIFS,

21-03-24-26

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à lancer un appel d'offres sur invitation pour une campagne de caractérisation comprenant les jaugeages, les relevés de niveaux d'eau ponctuels et la bathymétrie dans les tronçons de six rivières pour une période de huit mois et de procéder à la rédaction du devis.



Proposition adoptée.

**13. DÉVELOPPEMENT**

**13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**13.1.1 AVENANT AU CONTRAT DE PRÊT CONCLU DANS LE CADRE DU PROGRAMME « AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES » : ENTÉRINEMENT DE SIGNATURE**

ATTENDU QUE le 12 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme « Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises », dans le cadre de son Fonds local d'investissement;

ATTENDU QUE ce contrat de prêt précise les modalités du programme « Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises » et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le 1<sup>er</sup> octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme « Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises » afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises devant cesser en totalité ou en partie leurs activités parce qu'elles sont situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement depuis le 30 septembre 2020 ordonnant notamment leur fermeture afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;



ATTENDU QUE suite à cette décision, il y a lieu d'apporter des modifications à l'égard du contrat de prêt et du cadre d'intervention du programme « Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises »;

POUR CES MOTIFS,

**21-03-24-27** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**  
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

d'entériner la signature de l'avenant 2020-9 par la MRC.

**Proposition adoptée.**

### **13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Ce sujet a été traité au point 4.

### **14. HABITATION**

Aucun sujet traité.

### **15. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)**

Aucun sujet traité.

### **16. TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD**

Aucun sujet traité.

### **16.1 RENCONTRE DU PRÉSIDENT DE LA TPÉCS AVEC LES ÉLUS DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL EN LIEN AVEC LE PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD) : INFORMATION**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que la rencontre se tiendra par visioconférence le jeudi 25 mars à 15 h 30.

### **17. TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE**

Aucun sujet traité.

### **18. CULTURE**

Aucun sujet traité.

### **19. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet traité.

### **20. RAPPORT DES ÉLUS**

Aucun sujet traité.



---

22. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

21-03-24-28 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

La séance se termine à 21 h 14.

Proposition adoptée.

---

PATRICK BOUSEZ  
Préfet

---

GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général et secrétaire-trésorier